

Tournoi National B

Dimanche 12 Mai 2024



Tab A : 500-799 11h30

Tab B : 500-999 9h00

Tab C : 800-1199 11h30

Tab D : 1000-1399 9h00

Tab E : 1200-1599 12h30

Tab F : 1400-1799 10h00

Tab G : 500-2099 14h00

Tab H : Féminine -1399 14h30

Inscription :
Teurterie Pascal
02 33 58 76 48
06 72 72 51 58
teurterie.pascal@bbox.fr



RAQUETTE ST HILAIRE / A.S. PARIGNY

TOURNOI NATIONAL B

Dimanche 12 mai 2024

La Raquette St Hilaire / AS Parigny organise son traditionnel tournoi national (B), le **Dimanche 12 mai 2024, à la Salle des Sports Marly – Route d'Avranches – 50600 ST HILAIRE DU HARCOUET**. Ce tournoi est homologué par la F.F.T.T.

Article 1 :

Le tournoi se déroulera sur 22 tables. Il est ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s à la F.F.T.T.

Article 2 :

Le tournoi comportera les tableaux suivants :

Tableau A :	5 à 7 (< 799 points)	à 11H30
Tableau B :	5 à 9 (< 999 points)	à 9H00
Tableau C :	8 à 11 (de 800 à 1199 points)	à 11H30
Tableau D :	10 à 13 (de 1000 à 1399 points)	à 9H00
Tableau E :	12 à 15 (de 1200 à 1599 points)	à 12H30
Tableau F :	14 à 17 (de 1400 à 1799 points)	à 10H00
Tableau G :	5 à 20 (de 500 à 2099 points)	à 14H00
Tableau H :	5 à 13 Féminines (500 à 1399 points)	à 14h30

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau si le nombre de participants est inférieur à 8 joueurs.
- Les tableaux A, B, C D et G seront limités à 48 joueurs
- Les tableaux E et F seront limités à 36 joueurs
- Le tableau H sera limité à 24 joueuses

Article 3 :

Le classement des joueurs et des joueuses retenu pour le tournoi est celui paru en Janvier 2023 et valable pour la 2ème phase de la saison 2022/2023.

Les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs dans la limite des points qui figurent sur leur licence.

Une tenue sportive et réglementaire est obligatoire

Le pointage des joueurs s'effectuera 30 minutes avant le début de chaque tableau

Article 4 :

Un joueur ou une joueuse ne pourra participer qu'à 2 tableaux ouverts à sa catégorie ainsi qu'au tableau G (soit 3 tableaux, dans ce cas)

Un joueur absent non déclaré pour son 1^{er} tableau sera déclaré forfait pour son 2^{ème} tableau.

Article 5 :

Les tableaux en simple se dérouleront en poules de 3 ou 4. Les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Article 6 :

Les parties seront jouées au meilleur des 5 manches. Le forfait d'un participant pourra être prononcé 5 minutes après le second appel de son nom. Les balles plastiques blanches (homologuées) seront fournies par les joueurs.

Article 7 :

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 8 :

les droits d'engagement sont fixés ainsi :

Tableaux A, B, C, D, E, F et H	: 7 Euros
Tableau G	: 8 Euros
Forfait 2 Tableaux + Tableau G	: 20 Euros

Article 9 :

Le tournoi sera doté d'une valeur de 1.130,00 Euros (plus coupe ou gerbe aux vainqueurs)

		Vainqueur	Finaliste	1/2 Finaliste
Tableau A	500 à 799	40 € + Coupe	25 €	15 €
Tableau B	500 à 999	40 € + Coupe	25 €	15 €
Tableau C	800 à 1199	50 € + Coupe	30 €	20 €
Tableau D	1000 à 1399	60 € + Coupe	30 €	20 €
Tableau E	1200 à 1599	70 € + Coupe	35 €	25 €
Tableau F	1400 à 1799	90 € + Coupe	45 €	30 €
Tableau G	500 à 2099	120 € + Coupe	60 €	35 €
Tableau H (Fém.)	500 à 1399	40 € + Coupe	20 €	15 €

Les inscriptions devront parvenir, au plus tard, **le Samedi 11 Mai 2024, avant 19 Heures :**

Tél. 02 33 58 76 48 ou 06 72 72 51 58 - Mr Pascal Teurterie

E-Mail : teurterie.pascal@bbox.fr ou la page facebook dédiée au tournoi

Article 10 :

La mise en poules se fera 15 minutes avant le début de chaque tableau.

Le tirage au sort public de mise en tableau aura lieu à la table du juge arbitre à la fin des poules de chaque tableau avec le respect des assiettes.

Article 11 :

litiges seront tranchés par le juge-arbitre Joel Derenne (J.A.3).

Article 12 :

La présentation de la licence sera exigée par le juge-arbitre.

Article 13 :

Le tournoi est homologué par La Fédération Française de Tennis de Table, **sous le N° 1847/2023B en date du 12/02/2024**

Article 14 :

Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. La RSH/ASP décline toute responsabilité civile ou pénale en cas de perte, vol, bris de matériel ou accident pouvant survenir lors de ce tournoi.

Article 15 :

La compétition se déroulera en journée continue. Une buvette sera mise en place avec boissons, sandwiches, saucisses grillées.

Article 16 :

Un trophée (définitivement acquis après 3 victoires consécutives ou non) récompensera le meilleur club, selon les critères suivants :

- 1 point par joueur ou joueuse engagé
- 5 points pour le vainqueur de chaque tableau
- 3 points pour le ou la finaliste de chaque tableau
- 2 points pour chaque 1/2 finaliste

En cas d'égalité finale, la victoire reviendra au club ayant le plus grand nombre d'engagés. Si nouvelle égalité, la victoire récompensera le club ayant le plus de vainqueurs, puis de finalistes ou de 1/2 finalistes. Au final, il sera procédé à un tirage au sort.